

PASSEPORT

ETUDIANT.E ENTRANT.E EN ECHANGE

A l'attention des enseignant.es recevant au sein de leur cours un.e étudiant.e entrant.e dans le cadre d'un échange

En quoi le parcours d'un.e étudiant.e entrant.e en échange est différent de celui d'un étudiant.e inscrit.e dans un diplôme ULL2 ?

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Durée du séjour**

Un.e étudiant.e international.e accueilli.e dans le cadre d'un échange vient passer une période d'études limitée au sein de notre Université : un semestre ou une année universitaire.

- **Réciprocité**

Un.e étudiant.e international.e accueilli.e dans le cadre d'un échange vient d'un établissement partenaire de notre université. En contrepartie, cet établissement accueille des étudiants Lyon2 sur le même principe.

- **Niveau de langue**

En règle générale, un niveau B2 en français est recommandé. Pour les compositions écrites, la bienveillance est donc de mise car l'étudiant.e n'est pas forcément bilingue.

- **Un parcours sur mesure**

Un.e étudiant.e international.e accueilli.e dans le cadre d'un échange peut choisir les cours qu'il/elle suivra pendant son séjour parmi l'offre de formation Lyon2, dans toutes les années et toutes les composantes. La période de choix de cours s'étend généralement sur le premier mois du semestre. Il n'y a donc pas d'absence (justifiée ou injustifiée) de ces étudiant.es durant cette période et leurs noms ne figurent pas encore sur les listes d'émargement.

De ce fait, ils/elles n'ont pas accès à Moodle et peuvent vous demander de les inscrire manuellement sur cette plateforme. L'accès à Moodle sera effectif une fois l'inscription pédagogique effectuée par la DRI une fois leur choix de cours fixé.

Pour valider l'inscription dans les cours, les étudiant.es vous demanderont de signer leur **contrat pédagogique** (feuille colorée). Merci d'indiquer à l'étudiant.e si un examen a lieu dans votre cours car uniquement les cours avec examen rapporteront des crédits ECTS aux étudiant.es (5 ECTS par cours validé).

- **Examens/validation**

Un.e étudiant.e international.e accueilli.e dans le cadre d'un échange **ne valide pas un diplôme de Lyon2** mais des crédits qui seront reconnus dans le cadre du diplôme de son établissement d'origine.

Rattrapage : les étudiant.es présent.es uniquement au S1 ne sont pas en mesure de participer à la session de rattrapage en juin, sauf si l'examen est proposé à distance.

Compensation : la compensation n'est pas reconnue par la plupart des établissements partenaires. Si l'étudiant.e ne valide pas un examen, il/elle n'obtient pas les crédits de ce cours (d'où l'importance de pouvoir proposer un examen de rattrapage)

Examens anticipés : il arrive que les calendriers universitaires se chevauchent et que l'étudiant.e soit contraint.e de quitter ULL2 avant la fin des examens (premier semestre)...